

## Agrément technique ATG avec certification



**MENUISERIE**  
Systèmes de fenêtres en PVC

**Deceuninck**  
**DECOROC - PROFILÉS**  
**EN PVC-U LAQUÉS**

Valable du 20/12/2021  
au 19/12/2026

## Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon, 53 - 1040 Bruxelles  
www.bcca.be - info@bcca.be

### Titulaire d'agrément :

Deceuninck sa  
Bruggesteeweg 360  
8830 Hooglede-Gits  
www.deceuninck.be  
belux@deceuninck.com  
Tél. : +32 (0)51 239 289



Agrément technique:	Certification:
✓ Laquage sur profilés en PVC-U résistant aux rayons UV conformément au §4.1.1 et à l'ATG H866,	✓ Application du laquage sur profilés en PVC-U résistant aux rayons UV conformément au §4.1.1 et à l'ATG H866,
✓ Laquage appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres - Zendow décrit dans l'ATG 2676 - Zendow # Neo Standard décrit dans l'ATG 2970 - Zendow # Neo Premium décrit dans l'ATG 3043 - Zendow Monorail décrit dans l'ATG 2732 - iCOR Elegant Monorail décrit dans l'ATG 3214	✓ Laquage appliqués sur des profilés en PVC-U du système de fenêtres - Zendow décrit dans l'ATG 2676 - Zendow # Neo Standard décrit dans l'ATG 2970 - Zendow # Neo Premium décrit dans l'ATG 3043 - Zendow Monorail décrit dans l'ATG 2732 - iCOR Elegant Monorail décrit dans l'ATG 3214

## 1 Objet et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet agrément technique .

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBA<sub>tc</sub> n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet agrément technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

## 2 Objet

Ce document complète les agréments techniques pour les systèmes de fenêtres en PVC Zendow (ATG 2676), Zendow#neo Standard (ATG 2970), Zendow#neo Premium (ATG 3043), Zendow Monorail (ATG 2732) et iCOR Elegant Monorail (ATG 3214) par la description du laquage des profilés.

L'agrément technique d'un système de fenêtres à profilés en PVC-U laqués présente la description technique d'un système de fenêtres constituées des composants repris au § 4, conformément aux prescriptions de fabrication présentées au § 5, au mode de pose décrit au § 7 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au § 8.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBA<sub>tc</sub> et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 6 s'appliquent aux types de fenêtres mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire d'agrément et les fabricants de menuiseries peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtres dont il peut être démontré effectivement que la description est totalement conforme à la classification et aux directives avancées dans l'agrément.

Les fenêtres individuelles ne peuvent pas porter la marque ATG.

## 3 Système

Cet agrément s'appuie sur les agréments ATG 2676, ATG 2970, ATG 2732, ATG 3043 et ATG 3214 pour ce qui concerne les propriétés du système de profilés, le présent agrément y ajoutant l'application d'une couche de laque, système DECOROC.

## 4 Composants

### 4.1 Profilés de résistance en PVC

#### 4.1.1 Compound PVC

Les lacs, limités à ceux décrits dans ce §4, peuvent être appliqués sur les surfaces visibles (NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.2.7 & annexe C) des profilés suivant §3, extrudés avec et limités aux compounds repris dans le tableau 1 ci-dessous, en fonction des sites d'extrusion et de laquage indiqués.

Site d'extrusion Hooglede-Gits; Sites de laquage Hooglede-Gits et Genk.

Compounds résistants aux rayons UV conformément à l'ATG H866.

Les compounds en PVC-U sont disponibles dans les coloris suivantes :

Tableau 1 – Matière première PVC-U utilisée

	Compounds	Couleur	Colorimétrie	
Site d'extrusion Hooglede-Gits	<b>Compounds résistants aux rayons UV <sup>(2)</sup></b>			
	<b>2113/57 DECOM 1340/003 DECOM 1350/003 DECOM 1360/003</b>	Blanc signalisation (approximatif RAL 9016)	L*: 93,50 ± 1,00 a*: -1,00 ± 0,50 b*: 2,15 ± 0,80	(1)
	<b>DECOM 1340/096</b>	Blanc crème (approximatif RAL 9001)	L*: 90,00 ± 1,00 a*: 0,20 ± 0,50 b*: 7,25 ± 0,80	
Site d'extrusion Menemen	<b>ECOM 50300003</b> (pour parclozes)	Blanc signalisation (approximatif RAL 9016)	L*: 93,50 ± 1,00 a*: -1,00 ± 0,50 b*: 2,15 ± 0,80	(1)
	<b>ECOM 50300096</b> (pour parclozes)	Blanc crème (approximatif RAL 9001)	L*: 90,00 ± 1,00 a*: 0,20 ± 0,50 b*: 7,25 ± 0,80	
(1):	Couleur mesurée conformément à l'NBN EN ISO 18314-1 au moyen du spectrophotomètre Minolta - CM 2600d D65 - source lumineuse (d/8; SCI (specular gloss component included); 10°), sur lattes extrudées.			
(2):	Compounds pour mono-extrusion ou les lames extérieures des faces visibles en coextrusion (NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.2.7 & annexe C).			

Chaque description de couleur est purement indicative, il est fortement recommandé de se procurer des échantillons du matériau proprement dit afin d'en évaluer la couleur, la texture et le brillant.

#### 4.1.2 Profilés de résistance en PVC

Les profilés de résistance en PVC revêtus d'une couche de laque présentent la géométrie et les dimensions telles que reprises pour les systèmes de fenêtres en PVC ZENDOW dans l'ATG 2676, ZENDOW#neo STANDARD dans l'ATG 2970, ZENDOW#neo PREMIUM dans l'ATG 3043, ZENDOW MONORAIL dans l'ATG 2732 et iCOR Elegant Monorail dans ATG 3214.

#### 4.1.3 Stabilité des teintes des laques

La stabilité des teintes des laques est évaluée pour l'usage dans un climat modéré M pendant 5 ans, ce qui correspond à un rayonnement équivalent en total de 8,0 GJ/m<sup>2</sup> pendant au moins 4.000 heures (équivalent à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 5.9 et annexe B). Il a été vérifié si la valeur indicative de  $\Delta E^* = 3,8$  (STS 52.3) n'a pas été dépassée. À cet égard, les tableaux 7 et 8 des STS 52.3 indiquent ceci « Les teintes qui présentent un  $\Delta E^* > 3,8$  ne sont pas exclues. Cependant, il faut savoir que ces teintes s'altèrent à court ou moyen terme. Afin d'orienter le choix des teintes, un tableau est présenté en Annexe 2 » des STS 52.3. Les laques repris dans cet agrément technique ont tous une valeur indicative inférieure à  $\Delta E^* = 3,8$ .

#### 4.1.4 Couche de laque comme couche supérieure

##### 4.1.4.1 Type

Tableau 2 – Type de couche de laque

Marque	DECOROC
Type	Laque polyuréthane bicomposante
	Polyamide de granulométrie 11 Durcisseur : polyisocyanate aliphatique Nettoyant et/ou diluant : à base de solvants organiques

##### 4.1.4.2 Caractéristiques

Tableau 3 – Caractéristiques de la couche de laque

Caractéristique	Unité	Méthode	Spécification
Épaisseur de couche	µm	STS 52.3 §4.1.2.2	25

##### 4.1.4.3 Programme des couleurs

Tableau 3 – Programme des couleurs des laques

Dénomination de la couleur	$\Delta E^*$	Référence Deceuninck	N° RAL approximatif (1)
Blanc signalisation	0,34 (2)	6003	9016
Vert sapin	2,03 (2)	6006	6009
Brun noir	0,30 (2)	6008	8022
Blanc perlé	1,04 (3)	6018	1013
Gris terre d'ombre	1,34 (2)	6067	7022
Gris quartz	1,91 (2)	6068	7039
Gris signalisation A	1,49 (2)	6070	7042
Gris anthracite	1,54 (2)	6072	7016
Rouge vin	0,97 (2)	6076	3005
Ivoire clair	0,90 (2)	6078	1015
Bleu acier	3,38 (2)	6079	5011
Blanc crème	0,88 (2)	6096	9001
Brun sépia	0,57 (3)	6141	8014
Gris bleu	0,63 (2)	6901	7031
Bleu gris	3,71 (2)	6902	5008
Gris ciment	1,29 (2)	6904	7033
Blanc aluminium	2,65 (2)	6908	9006
Balmoral	3,29 (2)	6909	0856010 (4)
Gris béton	2,72 (2)	6910	7023
Gris aluminium	2,37 (2)	6911	9007
Gris noir	0,67 (3)	6934	7021

Dénomination de la couleur	$\Delta E^*$	Référence Deceuninck	N° RAL approximatif (1)
Gris pierre	1,88 (2)	6935	7030
Gris soie	0,57 (3)	6936	7044
Gris fer	0,89 (2)	6937	7011
Noir graphite	3,22 (2)	6955	9011
(1) RAL-Classic complété avec (4) RAL-Design. Données fournies par DECEUNINCK sa.			
(2) Vieillessement artificiel 8,0 GJ/m <sup>2</sup> & au moins 4.000 heures.			
(3) Vieillessement Naturel pendant deux ans.			

#### 4.2 Autres composants

Les systèmes de fenêtres en PVC laquées sont toujours renforcés. Ils comportent un renfort, une quincaillerie, des joints, peuvent être équipés d'un T mécanique, de vitrage, de mastics, de colle, et disposent d'autres accessoires tels que repris pour les systèmes de fenêtres en PVC dans les ATG 2676, ATG 2970, ATG 2732, ATG 3043 et ATG 3214.

## 5 Prescriptions de fabrication

### 5.1 Production

#### 5.1.1 Fabrication des profilés

Les sites de production pour l'extrusion des profilés résistant aux rayons UV pour les systèmes de fenêtres Zendow et iCOR Elegant sont repris dans l'ATG 2676, ATG 2732, ATG 2970, ATG 3043, et ATG 3214:

- Deceuninck sa, Bruggesteeweg 360, 8830 Hooglede-Gits, Belgique;
- EGE profil Ticarit ve sanayi Plastik Ihtisas 5. Cadde N:4 Menemen Izmir (TR), Turquie, pour certaines parcloles.

Les sites suivants où le laquage est appliqué pour le compte de la firme DECEUNINCK sa, sont régulièrement contrôlés par l'opérateur de certification dans le cadre de cet agrément technique:

- Deceuninck sa, Bruggesteeweg 360, 8830 Hooglede-Gits, België;
- Vepola sp, Regenbooglaan 5, B-3600 Genk.

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et l'exécution d'essais en laboratoire sur des éprouvettes prélevées dans la production.

#### 5.1.2 Laquage

Les phases principales du laquage sont :

- la préparation des profilés
  - acclimatation
  - masquage des parties des profilés ne devant pas être laquées
  - nettoyage des profilés
  - pose des profilés dans la cabine
- préparation de la laque
  - acclimatation
  - dosage des quantités
  - mélange et homogénéisation
- application de la laque de manière régulière
- durcissement au four
- application d'un film de protection sur les profilés laqués
- emballage des profilés laqués

### 5.1.3 Fabrication des fenêtres

La fabrication des fenêtres laquées conformément au présent agrément technique répondent aux exigences telles que reprises aux ATG 2676, ATG 2732, ATG 2970, ATG 3043, ATG 3214 et ATG 3174.

Les systèmes de fenêtres en PVC laquées sont toujours renforcés.

### 5.2 Commercialisation

La commercialisation pour la Belgique est assurée par DECEUNINCK sa – Benelux.

## 6 Performances du système sous agrément

### 6.1 Préalable

Pour la stabilité, les propriétés thermiques, les performances relatives à l'air, au vent et à l'eau, l'abus d'utilisation, l'effort de manœuvre, les performances acoustiques et la résistance au choc des profilés laqués, il convient de s'en référer respectivement aux ATG 2676 pour les profilés ZENDOW, ATG 2970 pour les profilés ZENDOW#neo STANDARD, ATG 3043 pour les profilés ZENDOW#neo PREMIUM, ATG 2732 pour les profilés ZENDOW MONORAIL et ATG 3214 pour les profilés iCOR Elegant Monorail.

### 6.2 Performances spécifiques du système de fenêtres laquées

#### 6.2.1 Durabilité de la couche de laque

Un essai de vieillissement artificiel a été présenté pour tous les laques déclarées, conformément à l'ISO 7724/3. Aucun des profilés n'a dépassé la valeur indicative de  $\Delta E^*$  de 3,8 (vieillissement artificiel conformément aux STS 52.3). Les rapports d'essai ont été repris dans les dossiers internes antérieurs de l'UBAtc.

Quelques profilés laqués de Deceuninck ont été soumis de manière systématique à des essais de vieillissement naturel sous la lumière du soleil à Bandol, en France.

#### 6.2.2 Aptitude à l'emploi de la laque

Les laques déclarées ont résisté aux essais suivants, repris dans les STS 52.3, tableau 6 :

Résistance à l'usure conformément à la NBN EN ISO 7784-2 : pas de dénudation du matériau de base sous la couche de laque.

Résistance aux rayures conformément à la NBN EN ISO 1522 : absence de rupture dans la laque et pas de dénudation du matériau de base. La laque satisfait aux exigences des STS 52.3 en termes d'aptitude à l'emploi. Ces rapports d'essai ont été repris dans le dossier de l'UBAtc.

#### 6.2.3 Aptitude à l'emploi du profilé laqué

La laque a résisté aux essais repris dans les STS 52.3:2008, tableau 6, notamment pour l'essai de quadrillage (NBN EN ISO 2409 - classe 0, à -10 °C, 20 °C et 50 °C). Aucun des petits éléments du quadrillage ne s'est détaché du support. Le profilé laqué satisfait aux exigences des STS 52.3 en termes d'aptitude à l'emploi.

### 6.2.4 Durabilité de la fenêtre laquée

La durabilité de la fenêtre laquée a été examinée sur la base du comportement entre différents climats, conformément aux exigences du § 6.17 du NBN B25-002-1:2019, configuration d'essai conformément à la NBN EN 1121 et réalisation de l'essai conformément à la NBN ENV 13420, Méthode 3. Le tableau 4 reprend les résultats de ce programme d'essais.

#### 6.2.4.1 Fenêtre laquée – Type ZENDOW

Tableau 4 – Comportement entre différents climats

Fenêtre composée (1)	
Fenêtre composée	F+OB 1800 mm x 1700 mm
Profilé dormant (renfort)	4000 (4005)
Meneau (renfort)	4030 (4005)
Dim max. ouvrant L x H	895 mm x 1650 mm
Profilé d'ouvrant (renfort)	4041 (4012)
Parclose	4024
Couleur à l'extérieur	PVC-U laqué, couleur « gris anthracite »
Couleur à l'intérieur	PVC-U blanc non laqué, ni revêtu de film
Quincaillerie	Gretsch Unitas 2 points de suspension OB jusqu'à 8 points de fermeture
Fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance au vent conformément à la NBN EN 12210	C3
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur
Essai au froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance au vent conformément à la NBN EN 12210	C2
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

Essai à la chaleur Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance au vent conformément à la NBN EN 12210	C2
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

#### 6.2.4.2 Fenêtre laquée – Type ZENDOW # NEO STANDARD.

Tableau 5 – Comportement entre différents climats

Double ouvrant / oscillo-battante avec maclair	
Fenêtre composée	DO+OB 1484 mm x 1788 mm
Profilé dormant (renfort)	P5001 (P5202)
Dim max. ouvrant L x H	468 mm x 1660 mm
Profilé d'ouvrant (renfort)	P5041 (P5220)
Maclair (renfort)	P3077 (P3221)
Parclose	P3024
Couleur à l'extérieur	PVC-U laqué, couleur 'brun noir' RAL 8022
Couleur à l'intérieur	PVC-U blanc signalisation ni laqué, ni revêtu de film
Quincaillerie	Siegenia Aubi 2 x 2 points de suspension 5 + 7 points de fermeture
Fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance au vent conformément à la NBN EN 12210	C3
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur
Essai au froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)	
Résistance au vent conformément à la NBN EN 12210	C3
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

Essai à la chaleur Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance au vent conformément à la NBN EN 12210	C3
Force de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conformément à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

#### 6.2.4.3 Fenêtre laquée – Type ZENDOW # NEO PREMIUM.

Tableau 6 – Comportement entre différents climats

Double ouvrant / oscillo-battante avec maclair	
Fenêtre composée	DO+OB 1600 mm x 1900 mm
Profilé dormant (renfort)	P5001 (P5202) (Zendow # Neo Standard)
Dim max. ouvrant L x H	762 mm x 1828 mm
Profilé d'ouvrant (renfort)	P5510 (Zendow # Neo Premium)
Maclair (renfort)	P5536 (Zendow # Neo Standard)
Parclose	P3039
Couleur à l'extérieur	PVC-U laqué, couleur 'brun noir' RAL 8022
Couleur à l'intérieur	PVC-U blanc signalisation ni laqué, ni revêtu de film
Quincaillerie	Maco Multi Matic 2 x 2 points de suspension 8 + 4 points de fermeture
Fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Déformation maximale	0 mm
Force de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur.
Essai au froid Climat A (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : -10 °C)	
Déformation maximale	4,75 mm
Force de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur

Essai à la chaleur Climat D (24 h, intérieur : 23 °C/50 % HR, extérieur : 75 °C)	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Déformation maximale	-3,45 mm
Force de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur.
Atmosphérique 20°C	
Force de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 1
Force de manœuvre Application conf. à la NBN B25-002-1:2019 tableau 4	Toutes applications normales ou la manœuvre de la fenêtre ne pose pas de problème particulier à l'opérateur.

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après les essais. La durabilité de la fenêtre laquée, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences du § 6.17 van de NBN B25 002-1:2019. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier de l'UBAtc.

<sup>(1)</sup> En extension du programme d'essais réalisés, ces résultats peuvent être transposés au système de fenêtres avec renforcement thermique ZENDOW#neo STANDARD, ZENDOW#neo PREMIUM et système de fenêtres coulissantes ZENDOW MONORAIL, iCOR Elegant Monorail.

### 6.3 Substances réglementées

La firme DECEUNINCK nv déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Pour toute information, rendez-vous sur : [http://economie.fgov.be/fr/entreprises/domaines\\_specifiques/Chimie/REACH/index.jsp](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/domaines_specifiques/Chimie/REACH/index.jsp)

## 7 Pose

Telle que décrite dans les ATG 2676, ATG 2970, ATG 2732, ATG 3043 et ATG 3214

## 8 Directives d'emploi

Telle que décrite dans les ATG 2676, ATG 2970, ATG 2732, ATG 3043, et ATG 3214.

## 9 Conditions

- A. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet agrément technique .
- B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique .

- C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique .
- D. Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique .
- E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique .
- F. L'agrément technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique , pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique , parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H. Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2927) et du délai de validité.
- I. L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "FACADES", accordé le 26 juin 2015.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 20 décembre 2021.

Cet ATG remplace l'ATG 2927, valable du 11/05/2020 au 10/05/2025. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

#### Modifications par rapport à la version précédente

- Extension avec site de laquage Vepola ;
- Extension avec iCOR Elegant Monorail ATG 3214 ;
- Élimination compound 1330.003 ;
- Rajout compounds DECOM 1340/096, DECOM 1360/003 et ECOM 50300003;
- Adaptation à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

  
Eric Winnepenninckx,  
Secrétaire général

  
Benny De Blaere,  
Directeur

  
Olivier Delbrouck,  
Directeur général

L'agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.butgb-ubatc.be](http://www.butgb-ubatc.be)).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

[www.eota.eu](http://www.eota.eu)



Union européenne pour l'Agrément Technique  
dans la construction

[www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)



World Federation of Technical Assessment  
Organisations

[www.wftao.com](http://www.wftao.com)